

Convocation du 28/01/2025

Nombre de conseillers en exercice : 33 **Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :**  
Nombre de conseillers présents : 24 Marlène MOURIER, Éliane GUILLON, Aurélien ESPRIT, Dominique GENTIAL, Geneviève AUDIBERT, Robert TAFANKEJIAN, Audrey RENAUD, Florian REVERDY, Danièle PAYAN, Tanguy GERLAND, Vincent FUGIER, Agnès LAPEYRE, Stéphanie MARILLAT, Paolino TOLA, Rachel VAQUE, Chantal BILLIET,  
Nombre de conseillers absents : 1  
Nombre de pouvoirs : 8 Martine IMBERT, Fabrice PIAUD, Wilfrid PAILHES, Christiane RANC, Alexandre POTHAIN, Georges ISHACIAN, Denis CLUZEL, Marie-Hélène MIRAMONT,

Secrétaire de séance :

Martine IMBERT

**Sauf,**

Thierry BELLE, pouvoir à Geneviève AUDIBERT  
Manuel JAMAKORZIAN, pouvoir à Robert TAFANKEJIAN  
Mamadou DIALLO, pouvoir à Paolino TOLA  
Rosaline ASLANIAN-HABRARD, pouvoir à Danièle PAYAN  
Alexandre BAILLET, pouvoir à Vincent FUGIER  
Nancy GUIBOUD, pouvoir à Stéphanie MARILLAT  
Frédéric TREMBLAY, pouvoir à Wilfrid PAILHES  
Maria CARLOMAGNO, pouvoir à Christiane RANC  
Christian ROZO – Absent non excusé

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Madame le Maire désigne Madame IMBERT secrétaire de séance.

Avant de débiter l'ordre du jour, Madame le Maire souhaite rendre plusieurs hommages et en premier lieu à Didier Guillaume, décédé le 17 janvier dernier. Figure majeure de la vie politique locale, il a marqué le territoire de son empreinte, d'abord à Bourg-de-Péage dont il fut Maire de 1995 à 2004 puis au Département de la Drôme qu'il a présidé durant plus de 10 ans entre 2004 et 2015. Madame le Maire salue également son parcours national et adresse, au nom de toute l'équipe municipale, ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Madame le Maire adresse également ses sincères condoléances à la famille et aux proches respectifs de Roland Vacher et de Robert Gebelin, deux personnalités décédées ces derniers jours qui ont marqué la vie de Bourg-lès-Valence. Roland Vacher a contribué largement à la création du centre musical et a joué un rôle inestimable pour favoriser l'accès à la pratique musicale. Robert Gebelin fut notamment le fondateur de la Pena des Marinières et champion de France de joueurs.

Madame le Maire indique que les familles Vacher et Gebelin seront contactées prochainement pour qu'un lieu emblématique soit baptisé pour rendre hommage à ces deux personnalités bourcaines. D'autres personnalités disparues récemment et qui ont marqué la vie de Bourg-lès-Valence, dont les familles ont déjà été contactées, vont également être célébrées à travers un lieu emblématique de leur histoire :

- 3 grandes figures de la rhodanienne dont les 2 fondateurs Michel Estève et René Gau ainsi qu'Alain Locolas
- René Orgelet, figure de la vie économique et acteur de la vie sportive et culturelle en tant que joueur de l'Espérance nautique et membre de la Rhodanienne
- Le chanteur Youri Azios-Manoff
- Béatrice Mangold directrice du service des sports de la Ville et cheville ouvrière du semi-marathon
- Le résistant André-Louis Munier
- Le trésorier de la Boule Girodet Gérard Payet
- La famille Aubrun, anciens propriétaires de la maison proche de la mairie qui laissera place à un parc.

Toutes ces personnalités, investies dans la commune, chacune à sa manière, ont influé sur le destin de Bourg-lès-Valence.

Tout le conseil municipal est associé à ces hommages.

Mme Ranc conteste la bonne reprise des propos de la minorité lors du débat sur la Chambre Régionale des Comptes.

Mme le Maire rappelle qu'un enregistrement audio est effectué et que sur demande, chacun a accès à l'intégralité des débats. Elle estime que l'essentiel des propos est repris mais indique à Mme Ranc que celle-ci peut envoyer une note pour retracer ce qu'elle souhaite rajouter au PV.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32                      Contre : 0                      Abstention : 0

**01. MODIFICATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DRÔME (SDED)**Rapporteur  
**M. MOURIER**

Madame Mourier présente la délibération.

Le groupe « ensemble pour Bourg-lès-Valence » et Monsieur Pothain du groupe « les écologistes » indiquent qu'ils ne prennent pas part au vote.

Adoptée à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 24                      Contre : 0                      Abstention : 0

**02. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**Rapporteur  
**M. MOURIER**

Madame Mourier présente la délibération et précise que l'espace de l'opposition n'a pas été diminué même si désormais Monsieur Pothain a un espace distinct.

Monsieur Pothain trouve assez scandaleux qu'on résume l'expression d'un élu à 61 caractères et que la répartition de l'espace est un vrai enjeu, pointé par la chambre régionale des comptes. Il estime qu'il aurait dû avoir immédiatement accès à cet espace dans le BLV Mag, sans attendre le conseil municipal.

Madame le Maire précise que la majorité n'a même pas une page entière pour leur tribune. Madame le Maire explique qu'il est normal que le groupe de la majorité ait plus de caractères que les groupes de l'opposition.

Monsieur Ishacian estime préoccupante cette restriction et ce choix qui semble limiter délibérément l'expression des élus de l'opposition. Il estime l'espace accordé insignifiant et rappelle également l'interdiction de photo ou de l'accès aux différents canaux d'information de la Ville. Il rappelle l'action en cours de l'opposition et à leurs frais devant le tribunal administratif de Grenoble. Monsieur Ishacian, au nom du groupe dans son ensemble, indique qu'ils voteront contre cette modification.

M. Pailhès indique que la majorité a durci les règles pour la minorité et regrette aussi la limitation du droit d'accès aux locaux de la mairie.

M. Cluzel demande si, en cas d'accord de M. Rozo, le groupe pourra bénéficier de l'espace qu'il n'utilise pas. Mme le Maire indique que s'il est d'accord et si cela est autorisé, elle ne s'y opposera pas.

Adoptée à la majorité.

**03. RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES**Rapporteur  
**A. RENAUD**

Madame Renaud présente la délibération. Elle précise que dans ce rapport ont été ajoutés quelques chiffres au sujet de la problématique sur l'emploi, comme l'a souhaité Madame Ranc.

Madame Ranc précise que c'est la 8ème année consécutive que ce rapport est présenté et elle constate que le chiffre fait toujours apparaître de fortes disparités entre les hommes et les femmes. Ainsi, les femmes sont toujours surreprésentées dans les filières administratives et sociales alors que les hommes sont plus nombreux dans les filières techniques. Il existe un déséquilibre pour les emplois non permanents, les femmes restent toujours très nombreuses dans les secteurs de l'animation (centre de loisirs et garderie périscolaires) et sur le temps de travail, on constate de fortes disparités puisque ce sont les femmes qui occupent en grande majorité des postes à temps non complet ou à temps partiel. Ces données ne doivent pas laisser indifférents car nombre de femmes cumulent les handicaps et contraintes (les bas salaires, la garde d'enfants, les charges familiales...) et cela au détriment de leur vie personnelle et carrière professionnelle.

La collectivité a un rôle à jouer, notamment dans la mise en place de divers leviers sur lesquels il faut réfléchir, travailler, faire des propositions pour offrir de meilleures évolutions de carrières ou faciliter la question de la garde des enfants, comme cela se fait dans certaines collectivités.

Madame Ranc souhaite obtenir des éléments complémentaires pour le prochain rapport notamment sur l'absentéisme, les rémunérations, les heures supplémentaires ou complémentaires et l'articulation vie professionnelle/vie personnelle pour avoir une meilleure analyse et apporter des réponses pertinentes.

Madame Ranc intervient sur la politique menée par la collectivité en questionnant Madame le Maire sur l'impact de la vidéoprotection, la sécurité des femmes et les horaires de l'éclairage public. Elle souhaite des éléments sur le nouveau dispositif My keeper pour la sécurisation des établissements scolaires et précise qu'il serait utile que ce procédé, s'il fonctionne, soit étendu à toute personne qui, par ses activités, peut se trouver en situation de risques, comme par exemple les travailleurs isolés, les agents sur des chantiers, les personnels d'accueil recevant du public...

Madame Ranc souhaite savoir si le dispositif de signalement AVIDHAS du Centre de gestion a été utilisé en 2024.

Au sujet du logement pour les situations d'urgence prochainement mis à disposition par la Ville, elle demande si les Bourcains et Bourcaines pourront l'utiliser.

Madame Ranc demande communication de la convention avec le CIDFF, pour la gestion de ce logement.

Madame Renaud explique que la convention avec le CIDFF pour l'accompagnement des bénéficiaires de ce logement sera signée très prochainement puisqu'elle a été votée par le Conseil d'Administration du CCAS. Elle précise que ce logement n'est pas un logement d'urgence immédiat car cela nécessite des protocoles très précis avec un agent disponible 24 heures sur 24. Il s'agira d'un logement relais avec une possibilité de renouveler sur 6 semaines et qu'un accompagnement de la personne par le CIDFF est prévu.

La Ville ne pourra pas accueillir des Bourcains ou Bourcaines dans ce logement pour des raisons de sécurité. La Ville accueillera essentiellement des femmes qui habiteront hors de la commune en échange de l'accueil de Bourcains, Bourcaines victimes sur d'autres relais CIDFF.

Au sujet du dispositif AVIDHAS du Centre de Gestion, il n'y a pas eu de déclenchement pour la commune en 2024.

Le dispositif Mykeeper est déployé dans toutes les écoles, dans les centres de loisirs et dans les accueils des services. C'est un dispositif qui est relié directement à la police municipale et qui n'est pas destiné à l'ensemble de la population. Aujourd'hui, une réflexion est menée avec la Directrice du CCAS pour d'autres dispositifs. Ainsi, une rencontre est prévue pour une application qui efface les messages sur les réseaux, pour les victimes de harcèlement.

Madame Ranc exprime son désaccord au sujet du logement et regrette que les habitants de Bourg-lès-Valence ne puissent y être accueillis en cas de besoin. Elle explique qu'elle travaille avec le Département et qu'ils ont mis en place 3 logements pour des femmes victimes de violences avec un accompagnement et que le lieu d'habitation de la personne ne pose pas de problème.

Madame Renaud précise que ce n'est pas la Ville qui l'a décidé seule, le CIDFF l'a fortement conseillé. Il est plus sécurisant d'isoler une femme de Bourg-lès-Valence dans une autre commune pour faire une coupure entre la femme victime et sa ville d'habitation.

Monsieur Pothain ne comprend pas pourquoi les élus des groupes de l'opposition ne peuvent pas visiter ces logements sachant alors que l'exécutif a ce droit.

Madame Renaud indique qu'elle n'y est pas opposée.

Monsieur Pothain ajoute que la première sécurité pour les femmes commence par l'indépendance et qu'il est difficile de s'en sortir avec un temps partiel pour trouver un logement. Il faudrait faire un travail là-dessus, pérenniser les emplois non permanents. Concernant l'engagement des hommes dans les métiers de l'animation et de l'administration, c'est aussi une question de grille indiciaire. Pour l'absentéisme, il demande si le rapport ne mêle pas arrêts maladie et les jours pour enfant malade.

Madame Guillon indique qu'il n'y a pas de confusion : les arrêts pour enfant malade, ce sont des autorisations d'absence qui sont données en plus pour garder un enfant sachant qu'un fonctionnaire peut avoir 12 jours ; à répartir autant du côté de la mère que du père. Au sujet du temps partiel, ce n'est jamais la Direction des Ressources Humaines qui l'impose, c'est l'agent qui en fait la demande.

L'assemblée prend acte du rapport.

<b>04. REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2024 – BUDGET PRINCIPAL</b>	Rapporteur <b>E. GUILLON</b>
--	---------------------------------

Madame Guillon présente la délibération.

Aucune observation.

Adoptée à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 24

Contre : 8

Abstention : 0

<b>05. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL</b>	Rapporteur <b>E. GUILLON</b>
--	---------------------------------

*Monsieur Pothain du groupe « les écologistes » quitte le conseil. Il est excusé à partir de cette délibération.*

Madame Guillon présente la délibération.

Madame le Maire remercie Éliane Guillon, Première Adjointe déléguée aux finances ainsi que les services municipaux notamment Pascale Troncy, Directrice Générale des Services et Élise Bos, Directrice des Finances, pour l'élaboration de ce budget primitif 2025. Elle rappelle que la Ville bénéficie aujourd'hui d'une situation financière saine grâce à une gestion rigoureuse, avec une dette parfaitement sécurisée sans aucune souscription de nouveaux emprunts.

Madame le Maire fait un rappel des principaux projets d'investissements, notamment le centre de santé qui ouvrira au printemps 2025, la rénovation énergétique de l'école maternelle Germain Fraisse, la rénovation complète du théâtre le Rhône avec en 2025 l'organisation du concours de maîtrise d'œuvre, la sécurité avec la poursuite du déploiement et du renforcement du réseau de caméras de vidéoprotection, des travaux d'amélioration énergétique dans différents bâtiments ,

la requalification de voiries, la végétalisation des cours pour 3 écoles , la démolition de la maison Aubrun.

Madame le Maire indique que les dépenses d'investissements représentent ainsi un total de près de 14 millions d'euros pour cette année 2025, sur un budget de l'ordre de 42 millions d'euros.

Monsieur Pailhes, au nom de son groupe, rappelle l'ancienneté de certains dossiers dont le centre de santé et la faiblesse de l'investissement réalisé sur le patrimoine communal.

Il exprime le désaccord de son groupe sur les choix budgétaires et particulièrement les montants mis sur l'île-parc Girodet et la Passerelle au détriment de la voirie et du patrimoine communal. Il rappelle les baisses dans le secteur culturel, notamment la fermeture du centre social de l'Allet, la diminution du budget de la MJC. Il s'étonne de l'absence d'informations, sur les budgets de communication.

Madame le Maire précise ne pas avoir de regret concernant le projet de l'Ile-parc Girodet et la passerelle car ils sont fréquentés par des milliers de personnes. C'est un projet et une réalisation d'intérêt général.

Au sujet de la fermeture de la maison de quartier de l'Allet, Madame le Maire rappelle qu'elle a dû prendre cette décision car il se passait des choses très graves et qu'elle assume cette responsabilité.

Pour la MJC Jean Moulin, cette association comprend que la collectivité a des contraintes financières qui sont compliquées et Madame le Maire remercie la MJC tout comme la MPT de Chony de comprendre cette situation. Sur les voiries, Madame le Maire rappelle qu'une demande a été faite à Monsieur Pailhes pour des propositions de voiries à rénover.

Par ailleurs, le sujet de la réfection des voiries n'a jamais été mis sur la table au cours de la concertation BLV2030 qui a réuni plus de 1000 personnes.

Adoptée à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 24

Contre : 7

Abstention : 0

<b>06. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2025</b>	Rapporteur <b>M. MOURIER</b>
--	---------------------------------

Madame Mourier présente la délibération.

Aucune observation.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

<b>07. SOLLICITATION DES FONDS DE CONCOURS ATTRIBUES PAR VALENCE ROMANS AGGLOMÉRATION POUR LA PÉRIODE 2024-2026</b>	Rapporteur <b>E. GUILLON</b>
---	---------------------------------

Madame Guillon présente la délibération.

Monsieur Pailhes indique que son groupe votera pour mais qu'il aurait été nécessaire de refaire totalement les vestiaires du Girodet car c'est un bâtiment qui a 45 ans.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

**08. CONVENTION ENTRE LA PAROISSE SAINTE JALLE ET LA COMMUNE DE BOURG-LES-VALENCE POUR LA DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'ACOUSTIQUE À L'ÉGLISE SAINT-PIERRE ET LE REMBOURSEMENT DU MONTANT DES TRAVAUX**

Rapporteur  
**E. GUILLON**

Madame Guillon présente la délibération.

Aucune observation.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 31                      Contre : 0                      Abstention : 0

**09. RENOUELEMENT DU PARTENARIAT AVEC L'ORGANISME SAMIR-ENTIS PORTANT SUR UNE MUTUELLE COMMUNALE NEGOCIEE AU BENEFICE DES HABITANTS DE LA COMMUNE OU DES SALARIES Y TRAVAILLANT**

Rapporteur  
**E. GUILLON**

Madame Guillon présente la délibération.

Madame le Maire précise que la mutuelle santé fait partie des services plébiscités par les habitants puisque 300 foyers soit environ 750 personnes y ont souscrit mais qu'il y a d'autres dispositifs en cours et d'autres que la Ville va mettre en œuvre pour 2025 pour la préservation du pouvoir d'achat des Bourcaines et des Bourcains.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 31                      Contre : 0                      Abstention : 0

**10. CRÉATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2025**

Rapporteur  
**E. GUILLON**

Madame Guillon présente la délibération.

Monsieur Pailhes demande le nombre total de contrats non permanents pour 2024.

Madame le Maire indique qu'il lui sera transmis.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 31                      Contre : 0                      Abstention : 0

**11. CONVENTION DE PARTENARIAT RENFORCE RELATIVE À L'ENLÈVEMENT DES VÉHICULES LAISSÉS SANS DROITS**

Rapporteur  
**M. MOURIER**

Madame Mourier présente la délibération.

Aucune observation.

Adoptée l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

**12. CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DE VALENCE ROMANS AGGLO À LA VILLE DE BOURG-LÈS-VALENCE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC : AVENUES TONY GARNIER ET JEAN SAINT-MARC ET PASSAGE ÉLOI FRANCON.**

Rapporteur  
**D. GENTIAL**

Madame Gential présente la délibération.

Aucune observation.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

**13. MODIFICATION N°3 DU PLU – ABSENCE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Rapporteur  
**D. GENTIAL**

Madame Gential présente la délibération.

Monsieur Pailhes rappelle les différents éléments suite au dossier que la Ville a présenté. Il indique que son groupe n'a pas cessé d'alerter Madame le Maire sur le manque d'anticipation des opérations d'urbanisation et a demandé une étude d'impact pour les plus gros permis de construire dont la carrière du Geai, impacts sur les équipements publics, sur la faune et la flore, sur les circulations et les conséquences pour le quartier...

Madame Gential informe qu'elle n'a pas repris la modification n°3 du PLU puisque celle-ci a été présentée à un précédent conseil municipal et que l'ensemble des sujets que Monsieur Pailhes a évoqué, à travers l'analyse de l'autorité environnementale, était déjà dans le contrat de mixité sociale et dans l'ensemble du projet du PLU. Il n'y a rien de nouveau.

Elle précise ce qui a entraîné une demande de l'autorité environnementale en termes de complément d'informations est lié au fait que dans le PLU, la Ville avait envisagé un secteur à urbaniser à la place de la SPIT puisqu'ils avaient la volonté de vendre à des promoteurs.

Compte tenu des délais et de la décision de la SPIT de rester, ce secteur d'urbanisation est tombé naturellement donc il ne paraissait pas utile d'en reparler dans la modification n°3 du PLU. Ce que n'a pas vu l'autorité environnementale dans un premier temps, c'est que les logements complémentaires envisagés sont en lieu et place de cet ancien secteur d'urbanisation (SPIT). Après envoi des compléments, l'autorité environnementale a compris et toutes les demandes de leur part sont tombées naturellement. Le sujet de la délibération n'est pas la modification n°3 du PLU mais d'acter l'absence d'exigence d'analyse environnementale.

M. Pailhes indique que son groupe votera contre cette délibération puisqu'ils ne partagent pas la même vision de l'aménagement et de la préservation des ressources que la majorité.

Adoptée à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 24

Contre : 7

Abstention : 0

**14. RÉVISION DE LA CHARTE DE VÉGÉTALISATION DES RUES**

Rapporteur  
**A. LAPEYRE**

Madame Lapeyre présente la délibération.

Aucune observation.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

<b>15. CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE D'UN TERRAIN APPARTENANT À L'ÉTAT – ROUTE DE FOUILLOUSE</b>
---

Rapporteur <b>D. GENTIAL</b>
---------------------------------

Madame Gential présente la délibération.

Monsieur Cluzel informe que de nombreux habitants ont exprimé leurs préoccupations suite au changement de collecte et la suppression du porte-à-porte pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer. Dans le quartier du Vieux Bourg où les implantations sont réalisées, les inquiétudes grandissent.

Le groupe d'opposition est très attaché à la proximité tout comme les citoyens et ils tiennent à le rappeler. Une véritable concertation avec les habitants doit avoir lieu bien en amont des décisions. Il interroge si, à terme, il est envisagé que la collecte des déchets en porte-à-porte soit supprimée sur Bourg-lès-Valence et si oui, à quelle échéance.

Madame Guillon informe qu'à l'issue d'une réunion à la salle du vote qui concernait le vieux Bourg a été abordé le sujet des bacs semi-enterrés. Des habitants ont interpellé Madame le Maire pour la féliciter et aucun n'a émis une remarque ou critique envers les CSE.

Madame Guillon rappelle que c'est de la compétence Agglo et que rien n'a été dit au sujet d'un passage total de la ville en CSE.

Par ailleurs, un travail a été fait par l'Agglomération pour sensibiliser tous les organismes qui interviennent auprès des personnes qui sont en difficultés au niveau santé, pour les aider pour l'évacuation de leurs déchets.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

<b>16. ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN ROUTE DE TALAVARD</b>
---

Rapporteur <b>D. GENTIAL</b>
---------------------------------

Madame Gential présente la délibération.

Aucune observation.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

<b>17. ACQUISITION D'UN TERRAIN – AVENUE DE LYON</b>
--

Rapporteur <b>D. GENTIAL</b>
---------------------------------

Madame Gential présente la délibération.

Aucune observation.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

**18. ACQUISITION D'UNE PARCELLE – RÉSIDENCE IMMINENCE  
AVENUE TONY GARNIER**

Rapporteur  
**D. GENTIAL**

Madame Gential présente la délibération.

Aucune observation.

Adoptée à l'unanimité.

*Résultat du vote : Pour : 31          Contre : 0          Abstention : 0*

**19. ACQUISITION DE DEUX PARCELLES – RÉSIDENCE LES PALMIERS  
AVENUE TONY GARNIER**

Rapporteur  
**D. GENTIAL**

Madame Gential présente la délibération.

Aucune observation.

Adoptée à l'unanimité.

*Résultat du vote : Pour : 31          Contre : 0          Abstention : 0*

**20. VENTE DE PARCELLES – PASSAGE DES PARTISANS**

Rapporteur  
**D. GENTIAL**

Madame Gential présente la délibération.

Aucune observation.

Adoptée à l'unanimité.

*Résultat du vote : Pour : 31          Contre : 0          Abstention : 0*

**21. VENTE DE DEUX PARCELLES – 50 RUE DU RHÔNE**

Rapporteur  
**D. GENTIAL**

Madame Gential présente la délibération.

Aucune observation.

Adoptée à l'unanimité.

*Résultat du vote : Pour : 31          Contre : 0          Abstention : 0*

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriale, liste des décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire :

<b>Numéro de la Décision</b>	<b>Objet de la Décision</b>	<b>Rapporteur</b>
2024-159-DC-DST	Reprise de trois tondeuses service des espaces verts	E. GUILLON
2024-175-DC-DST	Reprise d'un ancien souffleur service des espaces verts	E. GUILLON
2024-176-DC-DST	Ajout du lot de désamiantage aux travaux de rénovation du premier étage de l'hôtel de Ville	E. GUILLON
2024-177-DC-DAF	Sollicitation financements - Festival des enfants 2025	E. GUILLON
2024-178-DC-DAF	Sollicitation financements - Fonds de concours Valence Romans Agglo 2024	E. GUILLON
2024-198-DC-DAF	Décision portant reprise sur provision	E. GUILLON
2024-199-DC-DAF	M57 Fongibilités des crédits - Décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre	E. GUILLON
2024-200-DC-SCP	Acquisition d'un véhicule neuf	E. GUILLON
2024-201-DC-DAF	Sollicitation financements - Développement touristique, webcam, bancs et poubelles ViaRhôna section Bourg-lès-Valence	E. GUILLON
2024-202-DC-DAF	Sollicitation financements de mécénat Sun Facades	E. GUILLON
2024-203-DC-SCP	Avenant au diagnostic complémentaire de la qualité des milieux projet d'aménagement public 11 rue Gay Lussac	E. GUILLON
2024-204-DC-SCP	Travaux d'aménagement intérieur d'un centre médical polyvalent, signature des avenants n°2 aux lots 1,2,3,9,10,11	E. GUILLON
2024-205-DC-DAF	Sollicitation financements - Festival des enfants 2025	E. GUILLON
2024-206-DC-DAF	Sollicitation financements - AESH temps méridien	E. GUILLON
2024-207-DC-SCP	Travaux de fondations et raccordement VRD de trois containers	E. GUILLON
2024-208-DC-DAF	Sollicitation financements - Fête du jeu 2025	E. GUILLON
2024-209-DC-DAF	Sollicitation financement Région - Semi marathon 2025	

**Le secrétaire de séance,**



Martine IMBERT

**La présidente de séance,**



Marlène MOURIER